

REUNION DU 6 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Anché sous la présidence de Martine MOUSSERION, maire.

Etaient présents : Mme de LAUZON Sophie ; M. HABERAJTER Patrick ; M. MALLET Claude ; M. MARSAULT Samuel ; Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle ; Mme MOUSSERION Martine ; M. PENOT Olivier ; M. REMBEAULT Raphaël ; Mme ROUSSEAU Renée

Secrétaire : M. REMBEAULT Raphaël

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2025
2. Comptes rendus des commissions communales et rapports des délégués
3. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
4. Questions diverses

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2025

Madame le Maire donne lecture des points délibérés lors de la séance du 8 septembre 2025 et invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal qui avait été transmis à chacun par mail. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET RAPPORTS DES DELEGUES

- **Communication (Mme MOUSSERION)**
 - Les bulletins d'inscription à l'application Alerte Citoyens ont été distribués à tous les habitants. Les inscriptions commencent à arriver. Il est précisé que les inscriptions sont également possibles en ligne sur anche.alertecitoyens.com.
- **Affaires sociales (Mme ROUSSEAU) :**
 - La fête d'Halloween se tiendra le 25 octobre à partir de 17h30. Un tract sera préparé. Les élus volontaires sont invités à venir dès 15h.
 - La date du repas des aînés doit être modifiée, il pourrait se tenir le dimanche 22 février. M. Rembeault va contacter le traiteur.

Le mardi gras étant le mardi précédent, le thème du carnaval est envisagé.

 - Pour prévoir les étrennes, Mme MARTIN-CHARDONNIER donnera les catalogues de chocolat de l'APE à Mme ROUSSEAU
- **SIVOS (Mme MARTIN-CHARDONNIER) :**
 - Un nid de guêpes s'est installé sous le toit de l'école, SOS Guêpes et Frelons et les pompiers sont intervenus. Depuis, la présence de guêpes n'a plus été constatée, mais il faudra surveiller et peut-être envisager de défaire la toiture pour enlever le nid.
 - Problème sur les détecteurs manuels d'incendie. L'entreprise CHUBB Sicli doit intervenir pour vérifier l'installation.
 - Une rencontre avec les élus de Valence-en-Poitou doit être programmée, un retour des élus de Valence-en-Poitou est attendu sur les dates proposées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser à M. Christopher Sallé cet achat d'un montant de 157.39 € TTC.

- **Salle des fêtes (Mme MOUSSERION)** : Le chemin d'accroche sera posé à la salle des fêtes pendant la semaine 43 (du 20 au 26 octobre).
- **Caméra thermique** : Un habitant a suggéré l'achat d'une caméra technique à mettre à disposition des habitants. L'idée est prise en compte, il faudra y réfléchir, et éventuellement contacter des professionnels et des organismes du type "France Rénov".
- **Ancienne épicerie** : Deux représentants de l'Anchentée et des Pois Chiches sont venus présenter leur proposition pour l'ancienne épicerie, sous la forme d'une maison des associations. Un projet leur a été demandé. Une estimation du bâtiment sera également demandée.
- **Scène, tivolis et lumières** : L'Anchentée a fait part de ses craintes quant à la mise à disposition de ces équipements pour leurs festivités.
 - La scène appartient à la communauté de communes et pourra être mise à disposition
 - Les lumières appartiennent à Valence-en-Poitou et ne pourront plus être mises à disposition. Il faudra demander si le matériel peut être loué.
 - Les tivolis appartiennent à Valence-en-Poitou, et pourront a priori être mis à disposition de la commune d'Anché sauf si la commune de Valence-en-Poitou en a besoin à la même période.
- Mme ROUSSEAU indique qu'une habitante du bourg n'a pas reçu son numéro de maison. Elle sera invitée à se rendre à la mairie pour le récupérer.
- **Tondeuse autoportée** : de nouveaux devis ont été demandés pour un équipement avec une barre de coupe avant. Les nouveaux devis de BLANCHARD sont à 26 990 € HT et 31 990 € HT. Des recherches seront faites pour essayer de trouver des modèles d'occasion à meilleur prix.
- L'entreprise TSE a été reçue pour présenter un projet d'installation photovoltaïque chez un privé. Ils pourraient revenir en janvier pour présenter le projet à l'ensemble du conseil municipal.
- Une habitante demande à ce qu'il soit étudié la possibilité de refaire les tables au Pré du Pont.
- L'APE voudrait faire une vente de viennoiseries pour les prochaines élections municipales.
- **Prochaines réunions du conseil municipal** : lundi 10 novembre et lundi 15 décembre

La Maire,
Martine MOUSSERION



Le Secrétaire,
Raphaël REMBEAULT

